

Commune ETOILE SAINT-CYRICE

10 Draille de la Mairie

05700 ÉTOILE SAINT-CYRICE



PROCÈS VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

14 heures - en mairie

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à quatorze heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul JOUVE, Maire.

Présent(e)s : Pierre-Yves BOCHATON, Frédérique FONFREYDE, Paul JOUVE, Franck LAURANS et Sylvaine JOUVE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Christiane DESAILLOUD (pouvoir donné à Frédérique FONFREYDE)

Secrétaire de séance : Sylvaine JOUVE

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et propose, suite à la disparition de Madame Monique CHRÉTIEN, conseillère municipale, d'observer une minute de silence.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Sylvaine JOUVE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14 heures, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Validation procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 11/07/2024
2. Présentation et approbation du Rapport Social Unique (RSU)
3. Présentation de l'étude établie par Territoire Energie 05 concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables
4. Signature convention de partenariat avec la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch pour la cartographie géolocalisée des réseaux d'eau et d'assainissement
5. Refacturation Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la locataire du logement Communal

6. Information concernant la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau + point sur les réunions concernant le transfert de compétence à la CCSB
 7. Point sur le dossier concernant le démarrage des travaux de l'église de SAINT-CYRICE
 8. Travaux préparation Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 9. Questions diverses
- Validation procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 11/07/2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler concernant le dernier procès-verbal en date du 11 juillet 2024. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal du 26/04/2024 ainsi que les délibérations y afférentes.

- Présentation et approbation du Rapport Social Unique (RSU)

Monsieur le Maire présente le RSU 2023 (Rapport Social Unique) de la commune. Ce rapport fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité et doit être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel. Ce document indique notamment les moyens budgétaires et de personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2023. Après étude et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide le Rapport Social Unique.

- Présentation de l'étude établie par Territoire Energie 05 concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables

Suite à la définition des Zones d'accélération des énergies renouvelables que la commune a validé en décembre 2023 et à la première phase d'accompagnement concernant ces zones, Territoire Energie 05 a présenté une étude complète de la commune. Les membres du conseil municipal ont pris acte des documents de synthèse et attendent les prochaines directives.

- Signature convention de partenariat avec la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch pour la cartographie géolocalisée des réseaux d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire indique qu'il a dû faire appel aux Services SIG de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour la recherche des réseaux d'eau potable et d'assainissement concernant un terrain qui doit être viabilisé. Il indique aussi, qu'il est également nécessaire d'utiliser ce service pour remettre à jour les données portées sur GEOMAS et ne correspondant pas à la réalité du terrain. Il expose : la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch propose à ses communes membres que son Service d'Information Géographique (SIG) collecte leurs données sur le terrain, positionne leurs ouvrages dans la meilleure classe de précision possible, afin de disposer d'un inventaire complet et cartographié, permettant de répondre à un contexte réglementaire toujours plus exigeant.

Les missions concernées par le service SIG sont les suivantes

- Géolocalisation d'ouvrages et d'équipements des réseaux d'eau potable et d'assainissement,
- Description des éléments selon les modèles de données du projet GéoMas
- Géoréférencement et numérisation de plans papiers et informatiques
- Intégration des données dans le SIG mutualisé GéoMas

- Accompagnement pour la création ou la mise à jour du compte « Construire sans détruire » de la commune.

Après exposé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide la convention de partenariat avec la Communauté de Communes et autorise le Maire à la signer.

- Refacturation Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la locataire du logement Communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2018 la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères se traduisant par une taxe de 13.50 % sur la valeur locative figurant sur l'avis de la taxe foncière 2024 de la commune.

Il indique qu'il convient de refacturer cette taxe à la locataire du logement communal.

Après délibération, et à l'unanimité des présents (Madame FONFREYDE n'utilisant pas le pouvoir donné par Madame DESAILLOUD), le Conseil Municipal décide de refacturer à Madame DESAILLOUD Christiane, la taxe sur les ordures ménagères pour un montant de 65 euros.

- Information concernant la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau + point sur les réunions concernant le transfert de compétence à la CCSB

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'Eau. Cette réforme entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Les factures d'eau émises à compter de cette date devront comporter les tarifs des nouvelles redevances, peu importe la période de consommation. Trois nouvelles redevances remplacent celles de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable
- Deux redevances pour performance : performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif

Des précisions quant aux taux appliqués sont attendues courant du mois d'octobre.

Concernant le transfert de compétence eau et assainissement, Madame FONFREYDE indique que la Charte du futur service des eaux (Communes/Communauté de Communes) a été adopté en conseil communautaire le 16/09/2024. Monsieur le Maire indique que Madame RESSEGAIRE propose une intervention des services de la Communauté de Communes pour l'expliquer. Il est décidé de convier Madame RESSEGAIRE lors d'un prochain conseil municipal début décembre.

- Point sur le dossier concernant le démarrage des travaux de l'église de SAINT-CYRICE

Monsieur Pierre-Yves BOCHATON, Premier Adjoint en charge du dossier fait un point sur le démarrage des travaux de l'église de Saint-Cyrice. Il indique que suite aux travaux archéologiques il y aura finalement beaucoup moins de travaux de maçonnerie à réaliser considérant la bonne assise de l'église. Par ailleurs, 3 sépultures ont été découvertes et un anthropologue va être sollicité par les services de la D.R.A.C.

- Travaux préparation Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation par la commune d'établir un PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un premier travail administratif a été réalisé, le but d'aujourd'hui est de continuer à y travailler avec un recensement plus précis des moyens matériels, humains.

- Questions diverses

- Monsieur le Maire informe des problèmes intervenus sur la commune avec des chiens errants et notamment des chiens de garde de troupeaux. Il indique qu'un arrêté est pris concernant cette problématique et plus généralement les animaux en divagation.
- Une demande de devis va être faite concernant une intervention sur le clocher de l'église : nettoyage (retirer un arbre qui y pousse), maçonnerie (pierres tombées) et révision toiture.
- Des demandes de devis sont prévues pour faire réaliser des travaux de débroussaillage
- Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de demande de subvention concernant la citerne incendie. Il indique que le Conseil Départemental a validé le dossier en votant l'attribution d'une subvention de 11540 €, le dossier déposé dans le cadre du Fonds Verts à la Préfecture est toujours en attente d'instruction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Fait à Étoile Saint-Cyrice,

Le 19 septembre 2024

Le Maire, Paul JOUVE



La secrétaire de séance, Sylvaine JOUVE

